

ACTE D'ENGAGEMENT
Numérisation des réseaux



Marché public de Services

ACTE D'ENGAGEMENT
(A.E.)

Marché à procédure adaptée passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Maître de l'Ouvrage : Communauté de Communes du Pays Glazik
Rue du Gal De Gaulle
29510 Briec de l'Odet

Objet du marché : **Numérisation des réseaux**

E

Cet acte d'engagement

- Correspond à la solution de base de la consultation
- Correspond à une variante, précisez laquelle :

En cas de variantes, le candidat présentera les propositions de manière distincte (un acte d'engagement pour l'offre de base et un acte d'engagement spécifique par variante).

Remise des offres :

Date limite de réception : **mercredi 16 mars 2016**
Heure limite de réception : **12h00**

ACTE D'ENGAGEMENT
Numérisation des réseaux

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays Glazik
Rue du Gal De Gaulle
29510 Briec de l'Odet

Maîtrise d'oeuvre : Services Techniques Communautaires

Contrôle technique : Sans objet

SPS : Sans objet

Personne habilitée à donner les renseignements prévus au Code des Marchés Publics : Monsieur Le Président de la Communauté de Communes

Ordonnateur : Monsieur Le Président de la Communauté de Communes

Comptable public assignataire des paiements : Madame le Receveur de la Communauté de Communes

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Nous soussignés,.....

Code APE :

N° de SIRET (14 chiffres) :

- après avoir pris connaissance des pièces constitutives du présent marché, mentionnées par ordre de priorité décroissante ci-dessous et après les avoir acceptées, à savoir :

a) Pièces particulières :

- Acte d'Engagement (A.E.)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes
- Détail Estimatif (DQE)
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- mémoire technique du candidat

b) Pièces générales :

Les documents applicables étant ceux en vigueur au premier jour du mois de remise des offres :

- Cahier des Clauses Techniques Générales (C.C.T.G.) et DTU applicables au présent marché,
- Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) de Fournitures et de services applicables aux marchés publics ;

ACTE D'ENGAGEMENT
Numérisation des réseaux

Le prestataire déclare bien connaître les pièces. Celles-ci, bien que non jointes matériellement au marché, sont réputées en faire partie intégrante.

- après avoir fourni l'ensemble des documents requis à l'appui de notre candidature,
- nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à honorer les obligations qui nous incombent.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 2 - PRIX

Le présent marché est conclu en euros (€).

2.1. Conditions générales de l'offre de prix

L'offre de prix, réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de remise des offres. L'offre de prix proposée à l'article 2.2 ci-dessous découle de l'application des quantitatifs et des prix unitaires figurant au Détail Estimatif - Bordereau des prix Unitaires.

2.2. Prix

Montant hors T.V.A.....	€
T.V.A au taux de %	€
Montant T.V.A. Inclusive	€

En lettres :

2.3. Options

Sans objet

2.4. Sous-traitance

La sous-traitance de certaines parties du marché pourra s'effectuer sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 112 à 117 du Code des Marchés Publics.

ACTE D'ENGAGEMENT
Numérisation des réseaux

Les conditions d'acceptation des sous-traitants et l'agrément de ses conditions de paiement constituent des obligations prévues par l'article 3 de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 modifiée relative à la sous-traitance.

Le candidat annexera au présent acte d'engagement un document de déclaration de sous-traitance précisant la nature et le montant des prestations qu'il nous envisage de faire exécuter par un sous-traitant payé directement, le nom de ce sous-traitant et les conditions de paiement du contrat de sous-traitance, le montant des prestations sous-traitées indiqué dans cette annexe constituant le montant maximal de la créance que le sous-traitant pourra présenter en nantissement.

Cette annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que nous envisageons de sous-traiter conformément à cette annexe est de :

(en lettres) :

.....

(en chiffres) :

Le montant maximal de la créance que nous pourrions présenter en nantissement est ainsi de :

(en lettres) :

.....

(en chiffres) :

2.5. Variation des prix

Les prix du présent marché sont fermes.

ARTICLE 3 - DURÉE et DÉLAIS

La durée du marché est de 06 (six) mois.:

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

a) Les modalités du règlement des comptes sont spécifiées au Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.). La monnaie de règlement est l' Euro.

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

-du compte ouvert au nom de

- sous le numéro

- code banque code guichet

- clé

- à

b) Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire, qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire.

Ces paiements seront libératoires vis à vis des entrepreneurs groupés solidaires.

ACTE D'ENGAGEMENT
Numérisation des réseaux

c) Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants :

1er contractant	- Au nom de : - Domiciliation : - Agence : - Code banque : - N° de compte :
2ème contractant	- Au nom de : - Domiciliation : - Agence : - Code banque : - N° de compte :

Toutefois, le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

J'affirme / nous affirmons, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à :

- a) mes / nos torts exclusifs, ne pas tomber
- b) ses torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens / nous intervenons ne tombe pas
- c) ses torts exclusifs, que le groupement d'intérêt économique pour lequel j'interviens / nous intervenons, ne tombe pas
- d) leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles j'interviens / nous intervenons ne tombent pas

- *sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52-401 du 14 Avril 1952 modifié par l'article 56 de la loi 78-753 du 17 Juillet 1978 (article 49 du Code des Marchés Publics)*
- *sous le coup des interdictions visées aux articles du Code des Marchés Publics,*
- *sous le coup d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays.*

Les déclarations similaires des sous-traitants recensés dans les annexes sont jointes au présent acte d'engagement.

Article 5 - AVANCE

Si le délai d'exécution du marché est supérieur à 2 mois, une avance est accordée au titulaire du marché lorsque le montant initial du marché ou de la tranche est supérieur à 50 000 € H.T. (article 87 du CMP).

Le titulaire renonce à l'avance :

OUI

NON

Article 6 - RESILIATION EN CAS D'INEXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS

Le marché est résilié en cas d'inexactitude des renseignements fournis par le candidat retenu concernant sa situation sociale, fiscale, judiciaire et pénale.

A, le

Signature(s) et cachet(s) de l'(des) entrepreneur(s),

Cadre réservé à la personne publique

MONTANT DEFINITIF DU MARCHÉ

Compte tenu de l'acceptation de(s) option(s) suivante(s) :

le montant du marché est fixé à :

Le montant du marché est le suivant :

Montant hors TVA (offre de base) :

€

Option(s) retenue(s) :

€

Variante retenue :

€

Total HT :

€

Total TVA :

€

Montant TTC :

€

Visas :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A Briec de l'Odet, le.....

Monsieur le Président,

➤ Date d'effet du marché :

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché le
l'avis).

(date de réception de

ANNEXE AU CADRE D'ENGAGEMENT

Formules à utiliser par les entrepreneurs candidats pour compléter l'article 1 :

Contractant

Le contractant est une entreprise individuelle	Formule A
Le contractant est une société (ou un groupement d'intérêt économique)	Formule B
Le contractant est un groupement d'entrepreneurs *	Formule C

A – Madame, Monsieur	<i>Nom et prénoms</i>
- agissant en mon nom personnel,	
- domicilié à	<i>Adresse complète</i>
	<i>et n° de téléphone</i>

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

N° d'identité d'entreprise (SIREN)

N° S.I.R.E.T. (14 chiffres)

Inscription au registre du commerce

Inscription au répertoire des métiers

Numéro :

B – Madame, Monsieur	<i>Nom et prénoms</i>
- agissant au nom et pour le compte de la Société :	<i>Intitulé complet et forme juridique de la Société</i>
- ayant son siège social à :	<i>Adresse complète</i>
	<i>et n° de téléphone</i>

Immatriculée à l'I.N.S.E.E. :

N° d'identité d'entreprise (SIREN)

N° S.I.R.E.T. (14 chiffres)

N° d'inscription au registre du commerce⁽¹⁾

⁽¹⁾ Remplacer, s'il y a lieu, « registre du commerce » par « répertoire des métiers ».

C* 1 - Madame, Monsieur

2 - Madame, Monsieur

3 -

Dans le cas d'un groupement d'entrepreneurs groupés, chaque entreprise de ce groupement doit compléter la formule C en utilisant :

- *la formule A s'il s'agit d'une entreprise individuelle,*

la formule B s'il s'agit d'une société (ou d'un groupement d'intérêt économique).

Les entreprises ci-dessus étant groupées } Solidaires

} conjointes

et l'entreprise étant leur mandataire.

Acte d'engagement

Tél : 02.98.57.70.91 Fax : 02.98.57.98.20

E Mail : dst@glazik.com